

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 octobre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

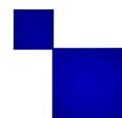
M. Troussel, M. Bouamrane, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Monot donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Constant
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Paul
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Martin S.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Duprey, M. Monany, Mme Ségura, M. Chabani



Délibération n° 18-01 du 16 octobre 2025

PROLONGATION DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU GOLF DÉPARTEMENTAL DE LA POUDRERIE – AVENANT N°2.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 13-02 du 5 avril 2018 attribuant à l'UCPA Sport Loisirs la concession de service public pour l'exploitation du centre départemental d'initiation au golf de La Poudrerie à Livry-Gargan pour une durée de huit ans,

Vu la concession de service public n° 20189300002228 pour l'exploitation du centre départemental d'initiation au golf de La Poudrerie à Livry-Gargan, conclue avec l'UCPA Sport Loisirs,

Vu la délibération du Conseil départemental n°18-03 du 17 octobre 2024 approuvant la passation de l'avenant N°1 au contrat,

Vu la commission départementale de délégation de service public du 26 juin 2025 donnant un avis favorable à la passation d'un avenant n°2 au contrat de concession de service public n° 20189300002228 conclu avec l'UCPA Sport Loisirs relatif à l'exploitation du centre départemental d'initiation au golf de La Poudrerie à Livry-Gargan,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant et son annexe, dont les projets sont ci-annexés, relatifs à la concession de service public pour l'exploitation du golf départemental de La Poudrerie;



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Abstention(s) de :

M. Martin P-Y

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 1
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.